

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil Municipal : 23
Nombre de membres en exercice : 16
Quorum : 9
Nombre de membres présents : 14
Vote : 14 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Secrétaire de séance : **Mme Fanny ABRIAT**

Le **Cinq Décembre Deux Mille Vingt Deux**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 Novembre 2022 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, Mme Michelle ECLERCY, M. Guillaume GILLES – Adjoint

Mme Fanny ABRIAT – Conseillère Municipale déléguée

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, M. Laurent LANCEREAU, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

Excusé non représenté : M. Michel GOURJAULT

Absente : Mme Virginie SILLARD

**Délibération n°090/2022
APPROBATION DES TARIFS DES SALLES POUR L'ANNÉE 2023**

Monsieur le Maire propose d'examiner les tarifs des locations de salles et de les fixer de la façon suivante pour l'année 2023.

Il rappelle par ailleurs que la proposition suivante a été validée par la commission ad hoc, par le bureau municipal et par la commission générale.

UNE JOURNÉE OU UNE SOIRÉE (8h00 – 18h00 ou 18h00 – 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 18 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	75 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	95 €	75 €	65 €	65 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	190 €	75 €	90 €	90 €
✓ Associations, CE et personnes extérieures	420 €	95 €	180 €	180 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	400 €			
- Hors Commune	920 €			

AR Prefecture

086-218601334-20221205-D090_2022-DE
Reçu le 12/12/2022
Publié le 12/12/2022

UN JOUR (le week-end) (8h00 – 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 8 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	75 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	190 €	75 €	75 €	75 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	380 €	75 €	180 €	180 €
✓ Associations, CE et personnes extérieures	700 €	220 €	380 €	380 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	700 €			
- Hors Commune	1 500 €			

UNE JOURNÉE (8h00 – 8h00) Lundi – mardi – jeudi – vendredi (hors vacances scolaires)				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 8 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations	300 €			
✓ Autres organismes	300 €			
✓ Collectivités non partenaires	300 €			
✓ Collectivités partenaires	0 €			

UN WEEK-END (du Vendredi 18h00 au Lundi 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * avec arrêt à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	180 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	380 €	180 €	180 €	180 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	650 €	180 €	380 €	380 €
✓ Banquet des Anciens Combattants du 11/11	0 €			
✓ Associations, CE et personnes extérieures	1 100 €	380 €	750 €	750 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	1 200 €			
- Hors Commune	1 900 €			

Tarif « souplesse » pour la location de la Salle de Givray : Il permet d'arriver avant l'heure ou de partir après l'heure officielle de la location. Ces temps sont divisés en heure. Chaque temps en plus à l'arrivée ou en plus au départ sera facturé 5 % du prix de base de location.

AUTRES TARIFS

- ✓ Cauton pour la location du four de Violet (Uniquement pour les associations Ligugéennes) : 1 000 €

La commune se réserve le droit de ne pas louer les salles si elle considère que la location envisagée ne correspond pas à une activité respectueuse de l'environnement, du lieu, du matériel, des bâtiments etc... Les salles ne seront pas louées si ces locations entravent de façon significative et récurrente les activités prévues de la vie associative.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs des salles communales présentés ci-dessus pour l'année 2023.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

Pour extrait conforme
délibéré à LIGUGÉ le 9 décembre 2022

Le Maire,

Bernard MAUZE

AR Prefecture

086-218601334-20221205-D090_2
Reçu le 12/12/2022
Publié le 12/12/2022

